

Bateau-dragon Canada

Directives en matière de sécurité

Introduction

Le bateau-dragon est un sport sécuritaire lorsqu'il est pratiqué en tenant compte des risques associés avec la pratique d'un sport nautique extérieur. Il y a un risque de blessures corporelles lors de collisions et un risque de noyade lorsque l'équipage du bateau-dragon se retrouve à l'eau. Tous les risques sont accrus en eau froide. Bien que la pratique du sport implique de devoir affronter des conditions météorologiques parfois sévères, l'objectif premier est la pratique sécuritaire du sport. La sécurité doit être en tête des priorités. Chaque club/équipage, est responsable d'évaluer les risques dans son propre environnement et d'établir les mesures de sécurité afin de minimiser ces risques. Ce document ne diminue en rien la responsabilité des individus d'évaluer leurs aptitudes personnelles ainsi que d'être responsables de leurs décisions et de leurs conséquences.

Il est de la responsabilité de chaque membre de Bateau-dragon Canada de connaître et de respecter les règlements de Transport Canada, en particulier ceux qui s'appliquent au bateau-dragon.

Les représentants du club/de l'équipage ou les organisateurs d'évènements doivent aviser le bureau national de Bateau-dragon Canada par écrit immédiatement en cas de blessures corporelles ou de dommages matériels résultants d'un accident.

Des mesures de sécurité additionnelles pour les festivals et les courses de catégorie sport sont établies dans les Règles de course BDC et les formulaires d'approbation BDC. Il faut prévoir se conformer aux Directives en matière de sécurité pour obtenir une approbation et permettre au festival/à la course d'avoir lieu.

Les directives sont réparties sous les rubriques suivantes:

- Conseiller en sécurité
- Règles de sécurité locales
- Communications d'urgence
- Dangers
- Équipement de sécurité et équipement sécuritaire
- Gestion du risque
- Opérations
- Température froide, eau froide et hypothermie
- Eau chaude et hyperthermie
- Pratique du sport à l'extérieur (camps d'entraînement)



DRAGON BOAT CANADA
BATEAU-DRAGON CANADA

Safety Protocol
070216

Conseiller en sécurité

Chaque club/équipage devrait désigner un de ses membres à titre de conseiller en sécurité. Ses tâches consistent à s'assurer qu'un programme en matière de sécurité est établi et appliqué en conformité avec les présentes directives.

Règles de sécurité locales

Puisque l'environnement diffère d'un endroit à l'autre, chaque club/équipage devrait établir et afficher des règles de sécurité locales couvrant entre autres, les points suivants:

- Une carte des plans d'eau démontrant la circulation maritime courante, les règles locales d'utilisation des plans d'eau, les dangers et les lieux de débarquement sécuritaire en cas d'urgence,
- Les circonstances lors desquelles une vigie doit accompagner tous les participants du bateau-dragon ,
- L'équipement qu'une vigie doit transporter,
- L'équipement qu'un bateau-dragon doit transporter lorsqu'il est suivi par une vigie et lorsqu'il ne l'est pas (si cela est permis),
- La liste des responsabilités des pagayeurs, des barreurs, des tambourineurs et des entraîneurs, (celles-ci peuvent inclure de vérifier que l'équipement est sécuritaire avant de l'utiliser sur l'eau, de prendre connaissance des prévisions météorologiques locales, d'appliquer les règles et procédures sur l'eau telles que de rester à une certaine distance de la vigie.)
- Les procédures à suivre lorsqu'un membre de l'équipage se retrouve à l'eau,
- Les conditions météorologiques en présence desquelles les participants du bateau-dragon ne devraient pas s'aventurer sur l'eau telles que de forts vents, une visibilité réduite ou la présence de glace,
- Les règles à suivre en eau froide,
- Les compétences requises pour opérer la vigie,
- Les directives à suivre pour la pratique du bateau-dragon avant le lever du soleil et après le coucher du soleil,
- Les règles du club/hangar, et
- L'utilisation d'un registre des sorties/entrées.

Communications d'urgence

Une liste des numéros de téléphone important devrait être affichée de façon visible dans le club/hangar. Elle devrait inclure les numéros suivants :

- Médecin/Ambulance/Police
- Département des incendies
- Département des urgences de l'hôpital local
- Patrouille maritime locale
- Le service d'urgence ayant le meilleur temps de réponse pour une intervention sur l'eau

S'il n'y a pas de téléphone disponible dans le club/hangar, des indications claires pour se rendre au téléphone le plus près doivent être affichées de façon visible.

Il est important de prendre en considération qu'il est possible que vous deviez communiquer avec la rive une fois sur l'eau, soit par radio bidirectionnelle ou téléphone cellulaire.

Dangers

- Les dangers peuvent inclure les courants rapides, l'écoulement printanier, les ponts, les barrages, les hauts-fonds, les souches, les berges rocheuses et les murs et rives abruptes qui rendent difficile ou impossible la sortie de l'eau en cas d'urgence, ainsi que la circulation récréative ou commerciale, incluant les hydravions.
- Il faut porter une attention particulière aux modifications des procédures normales qui peuvent être nécessaires dû aux marées, aux courants ou aux conditions météorologiques. Il est attendu que les règles d'application locales doivent mettre la sécurité au premier plan.

Équipement de sécurité et équipement sécuritaire

- Des équipements de sécurité et de premiers soins doivent être tenus à portée de main dans chaque bateau/club incluant :
 - ✓ Une trousse de premiers soins (pleine et régulièrement vérifiée)
 - ✓ Des couvertures thermales/enveloppes thermales
 - ✓ Bouée de sauvetage et corde
 - ✓ Vêtement de flottaison individuel (VFI)
- Les clubs/équipages devraient s'assurer que l'équipement utilisé pour le bateau-dragon et l'entraînement est sécuritaire et entretenu. Chaque bateau-dragon doit avoir :
 - ✓ Des feux de navigation tels que requis par Transport Canada lors de la pratique dans la pénombre
 - ✓ Une écope
 - ✓ Des VFI de taille appropriée pour chaque personne à bord
 - ✓ Un dispositif ou appareil de signalisation sonore
 - ✓ Des lignes d'attrape flottantes
- Bateau de l'entraîneur/vigie : En pratique, le bateau de l'entraîneur est souvent utilisé comme vigie. Le bateau de l'entraîneur peut représenter une forme de mesure de sécurité, mais dans les présentes Directives, le terme vigie est utilisé pour désigner un bateau désigné exclusivement pour des besoins de sécurité, tels que de suivre à distance les bateaux qu'il accompagne, et doit transporter des équipements de sécurité spécifiques, même s'il est aussi utilisé comme bateau d'entraîneur.
- Le bateau de l'entraîneur/la vigie, doit transporter l'équipement de sécurité prescrit par les règles de la Garde côtière ainsi que certains items tels qu'une trousse de premiers soins, une couverture thermique et une pompe manuelle.
- Le bateau de l'entraîneur/la vigie doit être équipé de façon à ce qu'il soit facile d'y entrer à partir de l'eau (p. ex. un escalier, une échelle ou une barre). Si le moteur est muni d'un interrupteur de sécurité, l'interrupteur doit être attaché au conducteur.
- Le bateau de l'entraîneur/la vigie et son moteur doivent être bien entretenus puisque leur mal fonctionnement en situation d'urgence pourrait entraîner de sérieuses conséquences.



DRAGON BOAT CANADA
BATEAU-DRAGON CANADA

Safety Protocol
070216

Gestion du risque

Une des étapes importantes de la gestion du risque est de prévoir les situations d'urgences en se demandant « qu'arriverait-il si » une certaine situation se produisait? Quelles conséquences pourraient être évitées? En cas de conséquences sévères possibles, même si les probabilités que cette situation se produise semblent faibles, la situation doit être évitée ou des précautions devraient être prises afin d'en minimiser les conséquences.

La température de l'eau est un élément essentiel à considérer lors de l'évaluation des conséquences possibles d'une situation ou d'un accident et des méthodes de prévention. La submersion en eau froide est extrêmement dangereuse, provoquant une perte de chaleur beaucoup plus rapide que l'exposition à l'air froid. D'après la température de l'eau, elle peut également causer en quelques minutes la perte de fonction musculaire et la confusion. Veuillez consulter la rubrique Température froide et eau froide ci-bas.

Opérations

- Les conducteurs de bateau à moteur doivent avoir les compétences requises afin qu'il ne devienne pas un danger pour l'équipage ou les autres, et ils doivent se conformer aux exigences de certification de compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance de Transport Canada.
- Il n'est pas recommandé de pagayer avant l'heure prévue du lever du soleil et après l'heure prévue du coucher du soleil, surtout si d'autres embarcations utilisent les plans d'eau durant cette période. Si l'activité a tout de même lieu, il est impératif que l'embarcation soit munie de feux de navigation et qu'elle soit accompagnée par une vigie. Il y a un risque additionnel à pagayer après le coucher du soleil, surtout lorsqu'une embarcation chavire alors que la noirceur s'installe.
- Les entraîneurs ont la responsabilité des gens sous leurs ordres et devraient s'assurer qu'ils connaissent les mesures de sécurité et s'y conforment. Les entraîneurs devraient connaître les prévisions météorologiques et devraient évaluer les facteurs environnementaux avant de décider, sachant les capacités et les limites de l'équipage, s'il est sécuritaire pour l'équipage d'aller sur l'eau.
- Les clubs devraient fournir des instructions adéquates sur la navigation et les techniques d'utilisation de la pagaie, en plus de la supervision par les entraîneurs et les pagayeurs expérimentés afin de s'assurer qu'aucun participant du club/de l'équipage ne s'expose à des risques lorsqu'il est sur l'eau. Ceci concerne particulièrement les pagayeurs de moins de 18 ans. Les barreurs inexpérimentés doivent être accompagnés sur l'eau en tout temps par un entraîneur d'expérience. Tous les participants actifs devraient apprendre les mesures de sécurité en cas d'accident ou lorsqu'un bateau chavire et devraient également les pratiquer.
- Les clubs/équipages devraient accorder autant d'importance à la formation des barreurs en navigation et en mesure de sécurité qu'à l'entraînement des pagayeurs. Les barreurs devraient recevoir une formation complète sur les mesures de sécurité et sur la façon de diriger le bateau.
- Les participants au bateau-dragon devraient être en mesure de nager sur une distance de 50 mètres en portant des vêtements légers et devraient également être assez à l'aise dans l'eau pour ne pas paniquer et pour se maintenir à la surface. Si un participant ne remplit pas ces conditions, il devrait porter un VFI en tout temps lorsqu'il est sur l'eau.



DRAGON BOAT CANADA
BATEAU-DRAGON CANADA

Safety Protocol
070216

- Un système de pairs devrait être mis en place avant que les participants montent à bord du bateau. Chaque participant devrait savoir qui est son pair avant de monter à bord du bateau.
- En cas d'accident, les participants devraient rester auprès du bateau plutôt que de tenter de nager vers un lieu sûr, et ce, même s'ils sont des nageurs expérimentés. Le bateau peut être utilisé comme dispositif de flottaison, sauf s'il a subi des dommages importants. Si l'eau est froide, les pagayeurs devraient tenter de garder la plus grande partie de leur corps possible hors de l'eau en se hissant sur la coque du bateau chaviré. Les membres de l'équipage devraient également trouver leur pair et rester en leur compagnie jusqu'à l'arrivée des secours afin de s'offrir un soutien mutuel et de s'assurer que tous les participants sont présents.
- Les barreurs et tambourineurs doivent porter un VFI en tout temps lorsque sur l'eau, ainsi que les entraîneurs, les conducteurs de vigie et leurs passagers.
- Les clubs/équipages devraient prendre des mesures afin d'encourager leurs membres à se familiariser avec les procédures de premiers soins et de réanimation en participant à des formations ou par d'autres moyens jugés appropriés. Il est fortement recommandé que le Conseiller en sécurité du club ainsi que les entraîneurs en particulier soient formés en ce sens.
- Les activités du club/de l'équipage devraient être tenues en coordination avec les autres usagers des plans d'eau locaux afin de minimiser les différents et les possibilités de dangers additionnels sur l'eau.
- Un registre peut être utilisé afin d'enregistrer les entrées et sorties des membres de l'équipage, en particulier s'ils sont autorisés à pagayer sans surveillance.

Température froide et eau froide

La préparation et la prévention sont essentielles pour se protéger des effets de l'eau froide.

- Chaque personne devrait porter les vêtements de protection appropriés pour l'activité et les conditions météorologiques. De plus, ces vêtements doivent permettre d'effectuer librement les mouvements requis par l'activité, tout en gardant le corps au sec et isolé contre la perte de chaleur.
- Lorsque la température de l'eau est de dix degrés Celsius ou moins, ou lorsque les conditions météorologiques le requièrent, des mesures de sécurité spéciales, proposées par le Conseiller en sécurité du club/de l'équipage, devraient être envisagées. Les mesures de sécurité spéciales peuvent inclure les précautions suivantes :
 - ✓ Ne permettre à l'équipage d'aller sur l'eau qu'en présence d'une vigie.
 - ✓ Ne pas permettre à l'équipage d'aller sur l'eau

Eau chaude

Comme en eau froide, la préparation et la prévention sont essentielles pour se protéger des effets de la chaleur.

- Chaque personne devrait porter les vêtements de protection appropriés pour l'activité et les conditions météorologiques.
- Utilisez un écran solaire avec un facteur de protection SPF élevé
- Buvez beaucoup d'eau avant, pendant et après l'exposition à l'eau chaude.
- Agissez dès les premiers signes d'un coup de chaleur.



DRAGON BOAT CANADA
BATEAU-DRAGON CANADA

Safety Protocol
070216

Pratique du sport à l'extérieur (camps d'entraînement)

Si un club/équipage choisit d'effectuer une activité de bateau-dragon à l'extérieur des lieux utilisés habituellement, tous les aspects de la sécurité tels que décrits dans les présentes Directives doivent être évalués à nouveau.

- Il doit y avoir un nombre suffisant d'entraîneurs pour accompagner l'équipage de façon sécuritaire.
- L'information locale concernant les conditions météorologiques, les dangers, la circulation maritime, les numéros de téléphone essentiels ainsi que les mesures de secours en cas d'urgence et les règles de sécurité locales doit être obtenue.
- Si vous utilisez le site d'entraînement d'un autre club/équipage, toute l'information devrait déjà être disponible sur place et devrait être révisée. L'équipement, le bateau de l'entraîneur/la vigie et le matériel de secours et de premiers soins locaux devraient être inspectés afin d'en vérifier l'état et de s'assurer qu'ils sont adéquats.
- Si les lieux utilisés ne sont pas sur le site d'entraînement d'un autre club, l'information peut être obtenue auprès des résidents locaux ainsi que par une inspection visuelle avant que l'équipage n'aille sur l'eau. De plus, le club/l'équipage devrait apporter ou obtenir son propre matériel de sécurité et de premiers soins et s'assurer de rencontrer ses besoins en matière de sécurité tels que des VFI, du matériel médical et une vigie.
- Une attention particulière doit être apportée aux conditions météorologiques et maritimes avant de pagayer sur des plans d'eau inconnus.
- Il serait prudent que tous les participants souscrivent une assurance médicale d'urgence hors pays lorsque l'activité se déroule à l'extérieur de leur province.

Exigence en matière d'équipement de sécurité

À moins d'en être exempté tel que décrit plus bas, un bateau-dragon doit obligatoirement transporter l'équipement suivant :

- Un vêtement de flottaison individuel ou un gilet de sauvetage homologué au Canada et de taille appropriée pour chaque personne à bord;
- Un dispositif ou appareil de signalisation sonore;
- Une ligne d'attrape flottante;
- Des feux de navigation conformes aux dispositions du Règlement sur les abordages si l'embarcation de plaisance est utilisée entre le coucher et le lever du soleil ou lorsque la visibilité est réduite.

Équipement de substitution pour les canots et kayaks de course, et les yoles

Un canot ou un kayak de course n'est pas tenu d'avoir à son bord l'équipement auquel on se réfère ailleurs dans ce guide si l'embarcation et son équipage participent à un entraînement officiel, à une compétition officielle ou aux derniers préparatifs en vue d'une compétition officielle et

- A sont accompagnés d'un véhicule de secours ayant à bord des dispositifs de flottaison de taille appropriée pour tous les membres de l'équipage
- i) de l'embarcation de plaisance si le véhicule de secours accompagne uniquement l'embarcation de plaisance;
 - ii) de la plus grande embarcation surveillée (en plus de son propre équipement de sécurité); ou,
- B si l'embarcation transporte :
- i) un vêtement de flottaison de taille appropriée pour chaque membre de l'équipage participant à la course;
 - ii) un dispositif de signalisation sonore, et
 - iii) une lampe de poche étanche si l'embarcation est utilisée entre le coucher et le lever du soleil.

